

Tableau : Seuils applicables

	Rémunération	Hospitalité	Dons	Financement
	Rémunération nette, indemnisation et défraiement d'activités de recherche, de valorisation de la recherche, d'évaluation scientifique, de conseil, de prestation de services ou de promotion commerciale	(Montants TTC)		Financement ou participation au financement d'actions de formation professionnelle ou de développement professionnel continu
Professionnels de santé	200 € par heure, dans la limite de : 800 € par demi-journée 2.000 € pour l'ensemble de la convention	150 € par nuitée 50 € par repas 15 € par collation Et 2 000 € pour l'ensemble de la convention incluant le coût des transports	Dons et libéralités destinés à financer exclusivement des activités de recherche, de valorisation de la recherche ou d'évaluation scientifique 5.000 €	1.000 €
		Prise en charge en sus des frais d'inscription – demande d'autorisation à partir de 1.000 €		
Etudiants	80 € par heure, dans la limite de : 320 € par demi-journée 800 € pour l'ensemble de la convention		Dons et libéralités destinés à financer exclusivement des activités de recherche, de valorisation de la recherche ou d'évaluation scientifique 1.000 €	
Associations regroupant des professionnels	200 € par heure, dans la limite de :		Dons et libéralités destinés à financer exclusivement	

de santé / étudiants	800 € par demi-journée 2.000 € pour l'ensemble de la convention		des activités de recherche, de valorisation de la recherche ou d'évaluation scientifique : 8.000 €	
			Dons et libéralités destinés à une autre finalité en lien avec la santé : 1.000 €	
			Dons et libéralités bénéficiant à des associations déclarées d'utilité publique, y compris ceux destinés à financer exclusivement des activités de recherche, de valorisation de la recherche ou d'évaluation scientifique : 10.000 €	